Département des Hautes-Pyrénées République Française	MAIRIE D'ORDIZAN 2 place de l'Eglise – 65200 ORDIZAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0 Date de la convocation : 08/04/2024 Date d'affichage : 08/04/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU (Maire).

Présents : DAUBE Mathilde, DESTARAC Thierry, DETHOU Roland, DETHOU-BARBOSA Nathalie, DUTREY Florent, GAUBERT Gilles, RAFFENAUD Didier, RAGELLE Gérald, RODRIGUES Sophie, TILHAC Eric

Absents excusés et représentés : DE SOUSA MONTEIRO Davide, GAROSTE Anne-Laure DUBARRY Marie-Pierre par RODRIGUES Sophie, TARISSAN Myriam par DETHOU-BARBOSA Nathalie

Secrétaire de séance : DETHOU-BARBOSA Nathalie

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2024_09	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de DETHOU Roland, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'investissement

1. Résultat déficitaire de l'exercice 2023	- 12 506,28
2. Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2022	- 39 781,05
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	- 52 287,33
4. Restes à réaliser de N en dépenses	28 129,35
5. Restes à réaliser de N en recettes	86 665,39
6. Excédent cumulé avec restes à réaliser	6 248,71

Section de fonctionnement

7. Résultat ecédentaire de l'exercice 2023	26 446,35
8. Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022	51 485,86
9. Excédent cumulé à affecter	77 932,21

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser		0,00
	reste disponible	77 932,21
b) Affectation libre en réserve d'investissement		0,00
	reste disponible	77 932,21
d) Affectation en diminution des charges de fonctionnement		0,00

Inscriptions au budget 2024

Total à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement (excédent)	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement (déficit)	- 52 287,33
Total à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement	0,00
Total à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement (excédent)	77 932,21
Total à inscrire au compte 002 en dépense de fonctionnement (déficit)	0,00
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement	28 129,35
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement	86 665,39

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Dépôt Préfecture des Hautes-Pyrénées
Date de réception de l'AR: 19/04/2024
065-216503359-20240411-DE_2024_09-DE

Le Maire,
Roland DETHOU

MAIRIE D'ORDIZAN
65200